CARDENNE ARDENNE & GAUME ESPACES NATURE ES PAGES NATURE ES SATURE ES PAGES NATURE PAG

REVUE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DE GESTION DURABLE DES ESPACES NATURELS EN WALLONIE • MARS 2022





Carnets des Espaces Naturels ISSN 2593-7596

Publication périodique trimestrielle Bureau de dépôt : B - 4987 Stoumont Numéro d'agrément : P925244

N°12 - Mars 2022

Thème : "Les listes rouges : Baromètre international de l'état de la biodiversité "

Éditeur responsable :

Christophe Bauffe Ardenne & Gaume ASBL Rue du Camp Romain, 79 5500 FURFOOZ

www.ardenne-et-gaume.be

Rédacteur en chef:

Christophe Danaux christophe.danaux@ardenne-et-gaume.be

Comité de rédaction :

Christophe Danaux, Elisabeth Jowa, Julien Preud'homme, Johanna Martens, Christophe Bauffe et Marc Dufrêne. Le comité remercie vivement toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la rédaction et à la réalisation de cette édition.

Maquette et mise en pages :

Peggy Schillemans

Si vous souhaitez réagir, nous proposer un article, ou rejoindre notre comité de rédaction, écrivez-nous. cen@ardenne-et-gaume.be

Photo de couverture :

CR Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) © Eliott Leclercq

Imprimé par Kliemo à Eupen, sur papier certifié PEFC ™, avec des encres à bases végétales.



3 EDITO

4 DOSSIER TECHNIQUE

10 Maria Tableau de Bord

13 DOSSIER TECHNIQUE

14 ★ ARTICLE THÉMATIQUE

24 INTERVIEWS

26 ★ ARTICLE THÉMATIQUE

30 INTERVIEWS

32 * ARTICLE THÉMATIQUE

36 RÉSERVES NATURELLES

39 ASSOCIATIONS / PARTENAIRES

40 • VU DE...

41 F EN BREF

42 VIE DE L'ASSOCIATION

Revue éditée par Ardenne & Gaume, les CEN s'adressent à l'ensemble de la communauté des naturalistes / professionnels de la nature / passionnés et protecteurs de la nature. Chaque édition des Carnets des Espaces Naturels propose de développer une thématique particulière, en rapport avec la conservation de la nature et la gestion durable des espaces naturels. Et ce avec plusieurs objectifs : INFORMER (rassembler les informations pertinentes, analyses et commentaires, avec un tableau de bord reprenant divers indicateurs); FORMER (des sujets techniques pour professionnels et citoyens, et des rubriques naturalistes); RASSEMBLER (les actions des diverses associations sur le territoire, et insister sur leur complémentarité); METTRE EN VALEUR (les actions, les réserves, les espaces naturels, mais aussi les ouvrages, les créations graphiques); SUSCITER LA PARTICIPATION (avec des articles orientés vers la conscientisation et la participation) ; ÊTRE LE LIEN ENTRE L'ASSOCIATION ET SES MEMBRES (avec la mise en avant des activités, des projets, et de l'histoire d'Ardenne & Gaume).

BIBLIOGRAPHIE

Retrouvez la bibliographie complète de nos articles sur notre site web :

ardenne-et-gaume.be/ carnets-des-espaces-naturels/ En 1998, Terence Malick adapte pour le cinéma un roman de James Jones publié en 1962 « La ligne rouge » (The thin red line). Le film raconte

un épisode éprouvant de la bataille de Guadalcanal dans le Pacifique en 1942 et joue en permanence sur l'opposition entre des scènes de batailles très violentes et de longs plans contemplatifs montrant une nature paradisiaque, merveilleuse, apaisante et exubérante. Ce contraste exacerbé met ainsi l'accent sur l'absurdité et le non-sens de la guerre.

Il est ponctué de nombreux gros plans sur la flore ou la faune, ou de longs plans statiques montrant des scènes de vie quotidienne des habitants des îles Salomon que l'on pourrait à tort estimer primitive, comme pour mettre en évidence la fragilité du milieu, livré à la brutalité aveugle de la guerre et des techniques modernes dévastatrices.

L'île de Guadalcanal est montrée comme étant un paradis idyllique avant la bataille, et le film se conclut sur l'image emblématique d'une noix de coco commençant à germer, promesse que la nature va reprendre de nouveau ses droits et que l'île va ainsi retrouver son caractère paradisiaque. Mais, entretemps, le film montre l'île comme étant un enfer pour les soldats des deux camps s'affrontant, au point que la bataille de Guadalcanal est surnommée comme étant le « Verdun du Pacifique »¹.

En mars 2022, une nouvelle porte de l'enfer vient de s'ouvrir. En Europe cette fois. Une fureur humaine dont l'appropriation des ressources des uns et la dépendance aux énergies fossiles des autres sont les corollaires d'un vieux monde toxicomane en perte de sens, trop occupé à consumer son environnement jusqu'à la lie et particulièrement ses derniers espaces naturels. Le nouveau tsar issu de l'ancien Empire rouge ne semble plus avoir aucune retenue et bouscule profondément nos certitudes morales et géopolitiques.

Là où une pandémie de deux bonnes années n'a finalement pas trop bouleversé notre soif de consommation irrationnelle malgré quelques vagues promesses

¹ Wikipédia



romantiques et idéalisées d'un Nouveau Monde en harmonie avec la nature, la cherté du carburant et des biens de première nécessité vont-ils plus prosaïquement nous pousser à regarder la vérité en face? Cette vérité que si peu de monde veut voir : il est impératif de changer nos modes de vie pour éviter le pire. Indépendance et parcimonie énergétiques, justice sociale et environnementale, protection et restauration du vivant sont des urgences auxquelles nous devons nous atteler. Sans délai.

D'une ligne à une liste, il n'y a que deux lettres de différence. Une liste rouge, ce sont plusieurs lignes dont chacune nous montre le fil ténu témoignant encore de la présence d'espèces animales et végétales sur un territoire donné. Une sorte de petite sirène d'alarme nous intimant à réagir au plus vite pour éviter l'extinction définitive de créatures aussi emblématiques que le tigre ou le rhinocéros.

Derrière ces stars internationales de la biodiversité en danger, des dizaines de milliers d'autres espèces plus discrètes sont également suivies par une armée mondiale, bien pacifique celle-là, de scientifiques et naturalistes passionnés. Ce travail titanesque est réalisé sous l'égide de l'Union Internationale pour le Conservation de la Nature (UICN) et selon une méthodologie rigoureuse et éprouvée depuis de nombreuses années.

Chez nous, à part ceux de la famille des punaises dentellières (Tingidae), point de tigres, mais beaucoup d'espèces en danger, dont certaines étaient parfois très communes par le passé. Nombre d'entre elles sont suivies de près et le diagnostic de l'état de leurs populations établi par les listes rouges est un bon

indicateur pour constater l'efficacité des mesures de protection et de restauration mises en place tels que les programmes Life.

Le dernier rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité », paru ce 27 février dans l'indifférence médiatique quasi générale, souligne l'importance des solutions basées sur la nature pour intensifier nos efforts afin d'atténuer les effets du changement climatique. Les listes rouges sont le baromètre de nos milieux naturels. Elles pourraient aussi, plus largement, contribuer à la renaturalisation de nos contrées au travers de concepts plus larges tels que l'agroforesterie, la gestion durable des forêts, l'établissement de trames vertes, bleues et noires ou encore la végétalisation urbaine.

Allons donc, nous aussi, mettre un jour un terme à notre guerre contre la nature ? Comprendrons-nous enfin que faire la guerre contre elle, c'est aussi faire la guerre contre nous même ? Verra-t-on à nouveau une noix de coco métaphorique germer ? Le retour bien réel du grand hamster d'Europe (*Cricetus cricetus*) ? Des papillons, des libellules et autres insectes rares s'épanouir à nouveau sur leurs aires naturelles d'origine ? Des oiseaux autrefois communs repeupler nos campagnes silencieuses ? Il ne tient qu'à nous d'y parvenir en prenant conscience de la nécessité impérieuse de protéger les nombreuses espèces menacées d'extinction ici et ailleurs, ainsi que leurs milieux de vie. De les sortir de ces listes rouges pour les voir rejoindre définitivement les listes vertes des aires protégées que l'on espère les plus vastes et diversifiées possibles.

Christophe Danaux Rédacteur en chef

LISTES ROUGES

LES PRINCIPES DE REALISATION, LEURS LIMITES ET LEUR AVENIR



VU Le cuivré de la bistorte (*Lyceana helle*) est un papillon pour lequel nous avons beaucoup de nouvelles données mais aussi de nombreux constats de disparition de populations. Cela montre l'intérêt de disposer de données fiables. Il devrait rester en statut de liste rouge vu le déclin significatif de ses populations, surtout à basse altitude et en périphérie de son aire.

Les listes rouges sont parfois perçues comme étant des outils réalisés par les naturalistes qui sont peu crédibles et à tendance catastrophiste. C'est en fait plutôt le contraire : une méthodologie bien cadrée et détaillée existe depuis près de 20 ans pour garantir des diagnostics fiables des risques d'extinction. Et certaines évolutions récentes tendent bien à montrer que lorsqu'on met en place des actions de protection et de restauration, la nature répond... et les listes rouges s'adaptent et se réduisent.

UN OUTIL DIAGNOSTIC DEVENU ESSENTIEL

Les listes rouges sont un outil incontournable d'évaluation de l'état de la biodiversité dans le monde. L'objectif de départ était d'identifier les espèces disparues et les plus menacées à l'échelle du globe pour alerter le grand public, les administrations, les acteurs de l'aménagement du territoire et les responsables politiques sur les priorités de protection, de conservation et de restauration à mettre en œuvre sur le terrain. Elles permettent notamment de rappeler aux Etats qui abritent les dernières populations d'espèces leurs responsabilités pour limiter voire arrêter les menaces qui pèsent sur elles et, si nécessaire, mettre en place des mesures de protection effective, des actions de restauration des milieux voire des renforcements des populations ou des opérations de réintroduction.

Elles influencent aussi directement les traités internationaux et les politiques nationales en matière de protection de la biodiversité, la réglementation des usages des ressources naturelles (chasse, pêche, bois, ...), le commerce des espèces, ...

L'initiative de leur lancement par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) date des années 50-60 avec une première liste rassemblant une trentaine d'espèces. Depuis, les listes se sont largement complétées grâce à l'accumulation de données d'observations et d'informations de terrain qui ont permis en 2021 d'analyser l'état de menace portant sur plus de 160.000 espèces sur les 1.8 millions d'espèces connues. Près d'un tiers de ces espèces ont été identifiées comme étant menacées de disparition à l'échelle mondiale avec des différences assez nettes entre les groupes biologiques étudiés avec de 13% des oiseaux et 41% des amphibiens (UICN 2021).

LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'EXTINCTION DES POPULATIONS

Fondamentalement, le risque d'extinction augmente lorsque le taux de mortalité devient plus important que le taux de natalité à l'échelle globale, entraînant logiquement une diminution de la taille de la population. Si cette évolution perdure dans le temps, elle peut conduire à l'extinction de l'espèce.

Tous autres facteurs étant similaires, la probabilité d'extinction est plus grande lorsque la taille de la population est faible, qu'elle présente des fluctuations importantes et que le déclin est élevé (taux de mortalité bien plus élevé que les taux de reproduction). De très petites populations sont sensibles à la variabilité démographique, où les variations aléatoires dans les taux de natalité et de mortalité peuvent conduire à l'extinction même lorsque le taux de croissance moyen de la population est positif. On estime ainsi généralement qu'au-delà de 100 individus en interaction, cet effet stochastique devient moins important. Les populations

limitées peuvent souffrir de manière plus sensible de l'effet d'une consanguinité plus significative (perte de la diversité génétique intra-population qui limite les capacités d'adaptation), de modifications de comportement qui perturbent la reproduction (probabilité de rencontre plus faible, effets de groupes sociaux de taille minimale pour se reproduire, ...) et accentuent l'impact sur le taux de natalité. On estime ainsi généralement qu'un seuil de 500 individus minimal est nécessaire dans une population d'individus en interaction pour éviter des effets génétiques délétères.

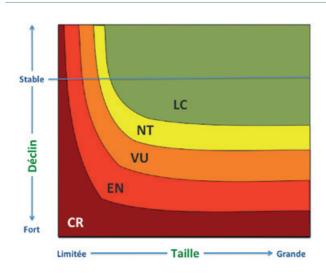


Figure 1. Relation entre la taille des populations et le déclin pour définir des catégories de risque d'extinction. Le déclin joue un rôle essentiel mais la taille des populations augmente ce risque.

De même, les populations beaucoup plus larges qui sont soumises à un déclin rapide important (par exemple > 50% en une génération) peuvent aussi avoir très difficile à se remettre de ces diminutions significatives et entrer dans une spirale d'évolution négative.

La taille des populations et un déclin significatif sont donc deux éléments fondamentaux à prendre en compte pour évaluer leur vulnérabilité à disparaître (Figure 1).

LA NÉCESSITÉ D'UNE MÉTHODOLOGIE RIGOUREUSE

Une méthodologie standardisée a été proposée dès 2001 (UICN, 2001-2012) pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et sous-espèces au niveau mondial. Vu leur importance, ces listes doivent respecter des critères scientifiques très stricts pour rester crédibles. Au niveau mondial, les listes rouges sont préparées et validées par près de 7.000 experts qui récoltent des données, les analysent et partagent leurs conclusions.

Cinq critères de base ont été définis pour évaluer la vulnérabilité des espèces :

- Critère A: un déclin significatif des populations sur 10 ans (ou trois générations) qui se mesure avec différents indicateurs comme l'aire de répartition, l'aire réelle occupée, la quantité de populations, le nombre de spécimens, ...
- Critère B: une taille limitée des populations qui se mesure avec l'aire de répartition, avec l'aire réelle occupée en combinaison avec l'observation d'un déclin important mesuré par différents indicateurs ou une fragmentation importante du réseau de populations.
- Critère C: Une taille très limitée des populations dans une situation de déclin plus faible que celui prévu en B, de manière à tenir compte de l'impact aggravant de la taille limitée.
- Critère D: des populations très petites et très isolées, et cela quel que soit l'évolution des populations.
- Critère E: des résultats d'analyses quantitatives de viabilité des populations mobilisant des modèles et de nombreux paramètres qui permettent de prédire leur évolution.

Un concept intéressant généralisé par les listes rouges est celui de l'aire de répartition (Figure 2). L'aire de répartition vise à identifier les réseaux de populations qui sont en interaction les unes avec les autres. Cet indicateur permet de révéler des pertes de populations qui sont limitées en nombre mais qui contribuent à des pertes significatives du réseau d'interactions entre les populations.

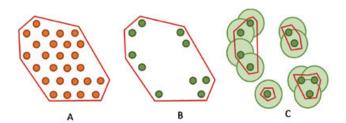


Figure 2. Impact des méthodes de calcul de l'aire de répartition. (A) Aire de répartition (polygone rouge) calculée avec un polygone convexe autour des points en période 1. (B) Avec la même règle, l'aire de répartition en période 2 reste la même alors qu'une grande partie des occurrences ont disparu. (C) Si on n'inclut dans les polygones convexes que les occurrences relativement proches, sur la base de données de capacité de dispersion par exemple (buffers vert clair), la surface de l'aire de répartition est bien différente.

La délimitation de ces aires peut se faire de différentes manières (Figure 2) comme celle des polygones convexes qui entourent toutes les observations mais elle doit en principe tenir compte de critères de dispersion des individus. Ce concept d'aire de répartition est complémentaire à celui du nombre de population ou des surfaces occupées car il intègre une logique de réseaux entre les populations.

La logique générale est d'appliquer ces 5 critères pour chaque taxon en calculant différents indicateurs sur des périodes maximales de 10 ans ou 3 générations si la durée est plus longue que 10 ans.



La restauration des tourbières dans le cadre des programmes Life permet de recon

Lorsqu'un groupe biologique est sélectionné, on va dans un premier temps évaluer uniquement les taxons indigènes dont la présence est régulière en éliminant les espèces introduites (le seuil d'introduction après 1500 est souvent proposé) et les espèces erratiques. Lors de l'évaluation, les taxons sont répartis dans différentes catégories de menaces en fonction du seuil maximal atteint pour au moins un de ces 5 critères.

ADAPTATION RÉGIONALE DES PRINCIPES DE LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La méthodologie « Liste rouge » s'applique en principe à l'échelle du globe. Toutefois, elle a été adaptée aux échelles nationales et régionales de manière assez logique. Si les populations nationales ou régionales sont isolées d'autres populations conspéci-



stituer des populations de libellules menacées telles que la Leucorrhine rubiconde (Leucorrhinia rubicunda) ou la Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis).

fiques dans d'autres pays ou régions, les critères UICN de base généraux peuvent être appliqués sans modification.

Si par contre, les populations étudiées sont en interaction avec d'autres populations proches, la méthodologie est adaptée pour tenir compte de ces échanges qui peuvent alors limiter les risques d'extinction de la population régionale ou locale. Dans ce cas, on applique d'abord les critères de base généraux à l'échelle nationale ou régionale, puis on déclasse l'espèce d'un niveau de menace si cela est pertinent. On va aussi évaluer dans quelle mesure cet effet de sauvetage par immigration est durable, si la population régionale dépend de l'évolution des effectifs et des conditions environnementales en dehors de la région, ... pour éventuellement surclasser le niveau de menace d'une espèce.

Dans tous les cas, comme pour les évaluations globales, les modifications de classement doivent être documentées.

MISE EN ŒUVRE EN WALLONIE

L'application stricte de la méthodologie UICN en Wallonie est quasi impossible puisqu'on ne dispose pas d'inventaires systématiques de l'évolution de la taille des populations d'espèces dans de nombreux groupes biologiques. Les investissements en matière de monitoring biologique sont extrêmement limités en Wallonie; on attend toujours la création de l'Institut de Conservation de la Nature prévu dans l'article 55 de la loi éponyme depuis 1984. Toutefois, grâce au dynamisme du monde associatif et au lancement du programme « Inventaire et Surveillance de la Biodiversité » au DEMNA (Portail Biodiversité, 2022), un suivi mini-

mal plus ou moins régulier a pu être mis en place pour différents groupes biologiques. Ce suivi est généralement extensif dans la mesure où il permet de confirmer ou d'identifier la localisation de « populations » d'espèces sans pour autant pouvoir évaluer l'évolution des densités de populations, sauf cas exceptionnels.

L'analyse « liste rouge » va donc au départ utiliser essentiellement les données de répartition géographique de l'espèce, à plusieurs échelles géographiques (1, 5 et 10 km²), plutôt que des variations de densité actuellement très difficiles à obtenir sur le terrain. De manière à mobiliser les données biologiques disponibles au mieux, on a proposé une méthodologie exploitant les observations naturalistes wallonnes pour définir un certain nombre d'indicateurs d'une menace potentielle pour les critères A et B qui a été appliquée dans les dernières listes rouges publiées (Dufrêne, 2017). Pour la plupart des groupes biologiques (sauf les oiseaux et certains mammifères), on considère de manière basique que les observations réalisées dans un carré 1x1 km² appartiennent à une population et que le nombre de mailles 1x1 km² occupées va nous permettre d'estimer le nombre de populations.

Pour le critère A mesurant un déclin observé, on va donc pouvoir évaluer si un déclin du nombre de carrés 1X1 km², du nombre d'observations, de la surface occupée (carrés 5x5 et 10x10 km²) et de l'aire de répartition sont observés entre deux périodes. Et en fonction de l'importance du déclin observé, l'espèce sera catégorisée potentiellement CR si le déclin est > -80%, EN si le déclin est > -50% et VU si le déclin est > -30% pour chacun de ces indicateurs.

Pour le critère B mesurant la rareté, on a proposé d'utiliser des seuils de surface occupée directement adaptés à la surface de la Wallonie pour révéler les espèces les plus rares. En fonction de la rareté, l'espèce sera catégorisée potentiellement CR si elle occupe moins de 5 carrés, EN si moins de 15 carrés et VU si moins de 30 carrés si en même temps on observe une fragmentation de la surface occupée ou de l'aire de répartition ou un déclin du nombre d'observations, de la surface occupée ou de l'aire de répartition. Les seuils UICN mondiaux étant respectivement inférieurs à 10, 500 et 2000 km², beaucoup trop d'espèces étaient sinon concernées.

Ces indicateurs pour les critères A et B sont calculés automatiquement à partir des bases de données biologiques disponibles. Ils servent de base ensuite au travail des experts scientifiques et naturalistes pour valider les évaluations et les compléter si nécessaire par les critères C et D pour les espèces plus rares et le critère E si des résultats de modèles de viabilité des populations existent. Cette approche a été appliquée avec succès pour différents groupes biologiques et les publications des listes rouges récentes en Wallonie.

Lorsqu'on dispose d'un suivi plus régulier et systématique des populations ou de volumes de données très importants avec des visites répétées annuellement dans les sites ou les carrés, d'autres approches d'analyse statistique plus fines vont pouvoir être appliquées en se basant sur les données de détection/non détection des espèces dans les mailles, à savoir les modèles dits « d'occupation » et méthodes apparentées.

LES LIMITES DES LISTES ROUGES

Comme on le voit, les évaluations de présence ou non dans un statut de liste rouge impliquent de disposer de jeux de données de qualité et nécessitent de suivre une méthodologie très précise et chaque décision doit être justifiée.

Malgré cette approche très cadrée et rigoureuse, trois types de problèmes majeurs doivent être pris en compte pour éviter une classification erronée, qui ciblerait des espèces comme étant menacées alors qu'elles ne le sont pas, ou l'inverse, affirmer qu'une espèce ne l'est pas ou plus alors qu'elle l'est encore.

Un des problèmes à prendre en compte est celui d'une meilleure couverture du territoire par les naturalistes au fil du temps et de l'évolution du nombre de données renseignées dans les bases de données qui a réellement explosé ces dernières années. Il est du coup très probable que des augmentations d'aires de répartition puissent masquer en fait des régressions cachées. Car, il y a ne fut-ce que 10 ans, il y avait bien moins d'observateurs sur le terrain (Figure 3). On est donc confronté à un repérage effectif des populations d'espèces qui n'est plus le même d'une période à l'autre car la grande majorité des données récoltées ne sont pas obtenues dans un cadre structuré, répété de manière régulière de période en période. En ce qui concerne l'estimation des tendances, toutefois, les méthodes statistiques évoquées plus haut permettent aujourd'hui de corriger en grande partie les biais générés par les variations de l'échantillonnage dans l'espace et le temps. Mais pour ce qui touche la rareté, les résultats de l'application des seuils dépendront toujours de l'état des connaissances à un moment donné.

Un autre point d'attention est celui des périodes de référence pour définir un déclin. En effet, on a de plus en plus d'espèces qui bénéficient des actions de protection et de restauration d'espaces naturels, de prise en compte de la biodiversité dans les activités de production ou de l'arrêt des pratiques directes de réduction (chasse, pêche, ...) qui montrent des évolutions positives et qui ne sont plus en déclin net. Mais ce n'est pas pour autant qu'elles ont atteint des effectifs suffisants garantissant une probabilité de survie à long terme.

Un troisième enjeu est l'actualisation des listes rouges. Vu l'absence de programmes de monitoring structuré et développé de différents groupes biologiques, on doit attendre relativement longtemps (10 à 20 ans) pour réaliser ou mettre à jour les listes d'espèces menacées. Dans le contexte actuel, où les changements globaux deviennent plus prégnants et plus rapides, les diagnostics arrivent bien tard pour identifier d'éventuelles priorités d'action ou nécessités de protection. Plusieurs groupes biologiques importants comme la flore ou des groupes d'invertébrés n'ont pas encore fait l'objet d'un bilan sérieux par manque de données suffisantes. Et dans ce cas comme souvent, l'absence d'informations ne signifie certainement pas qu'il n'y a pas de problèmes!

Ces deux groupes sont pris en compte au moins partiellement dans les calculs des indicateurs qui sont réalisés en Wallonie et dans l'interprétation finale du statut des listes rouges. Un bon exemple récent est celui des libellules (Motte *et al.*, 2021) où de nombreuses

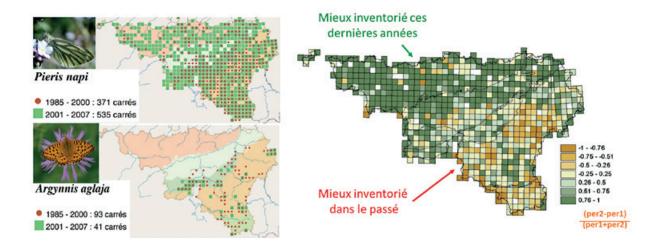


Figure 3. Illustration des problèmes liés à des différences d'échantillonnage. À gauche, deux espèces de papillons qui montrent une évolution contrastée de leur répartition entre les deux périodes étudiées (1985-2000 et 2001-2007). La piéride du navet semble avoir bien augmenté notamment au nord du sillon sambro-mosan alors que le grand nacré semble avoir diminué en Ardenne. Mais à droite, l'évolution de l'échantillonnage entre les deux périodes pourrait simplement expliquer cette évolution.

espèces ont bénéficié des travaux de restauration significatifs sur les hauts-plateaux ardennais. Certaines espèces ont effectivement été déclassées parce que la situation est réellement devenue favorable mais d'autres restent bien avec un statut de menace significatif malgré une augmentation de l'aire de répartition.

QUELLE INTERPRÉTATION POUR LES LISTES ROUGES?

Les listes rouges sont un outil de diagnostic scientifique de l'état de la biodiversité réalisé avec beaucoup de précautions pour bien identifier les enjeux prioritaires d'actions ou pour aussi révéler le résultat de mise en œuvre d'actions de protection et de restauration.

Il ne s'agit pas simplement d'une liste d'espèces rares même si la rareté est un des deux éléments fondamentaux de l'évaluation. La rareté doit s'accompagner d'un déclin significatif ou d'une probabilité d'évolution négative. Des espèces encore relativement fréquentes peuvent être mentionnées si elles montrent un déclin rapide significatif.

Ce n'est pas non plus une liste d'espèces d'office protégées même si la liste rouge reste une référence de base pour les identifier. Les évaluations biologiques de ce type, comme celles des sites de grand intérêt biologique ou des éléments d'un réseau écologique fonctionnel doivent pouvoir être réalisées en toute indépendance intellectuelle, sans d'éventuelles contraintes opérationnelles.

Et si les espèces menacées méritent des actions de protection, toutes n'en bénéficieront pas car il y a d'autres critères à prendre en compte comme le rapport coûts/bénéfices des actions de conservation, la probabilité de leur réussite, notamment dans un contexte de changements climatiques, l'importance que les populations wallonnes représentent à l'échelle européenne.

Et même en terme d'évaluation de l'état de la biodiversité, d'autres outils sont nécessaires comme par exemple des suivis à long terme des populations d'espèces ciblées comme ceux qui sont menés dans l'indicateur « Planète vivante » (Living Planet Index, 2022) ou la répétition d'inventaires détaillés réalisés il y a 20, 30, ... années pour mesurer par exemple des variations significatives des densités des populations (voir par exemple Hallman et al., 2017 qui ont pu démontrer une diminution de plus de 75% de la biomasse des insectes dans des zones pourtant protégées).

Il est assez évident que nous sommes très probablement quasi aveugles de la réalité de l'état réel de dégradation et de perturbation de la biodiversité en Wallonie. Le chapitre 16 de la déclaration de politique régionale consacré à la biodiversité (DPR, 2019) était tout à fait innovant mais il ne mentionne pas le monitoring de la biodiversité comme une priorité alors que la plupart des actions ambitieuses qui y sont détaillées dépendent largement de ce diagnostic. Il y a pourtant un potentiel naturaliste assez unique en Wallonie (notamment grâce à nos voisins bruxellois et flamands) qui mériterait d'être organisé et soutenu pour disposer de diagnostics plus précis.

Au pays des aveugles, les borgnes sont rois!

